



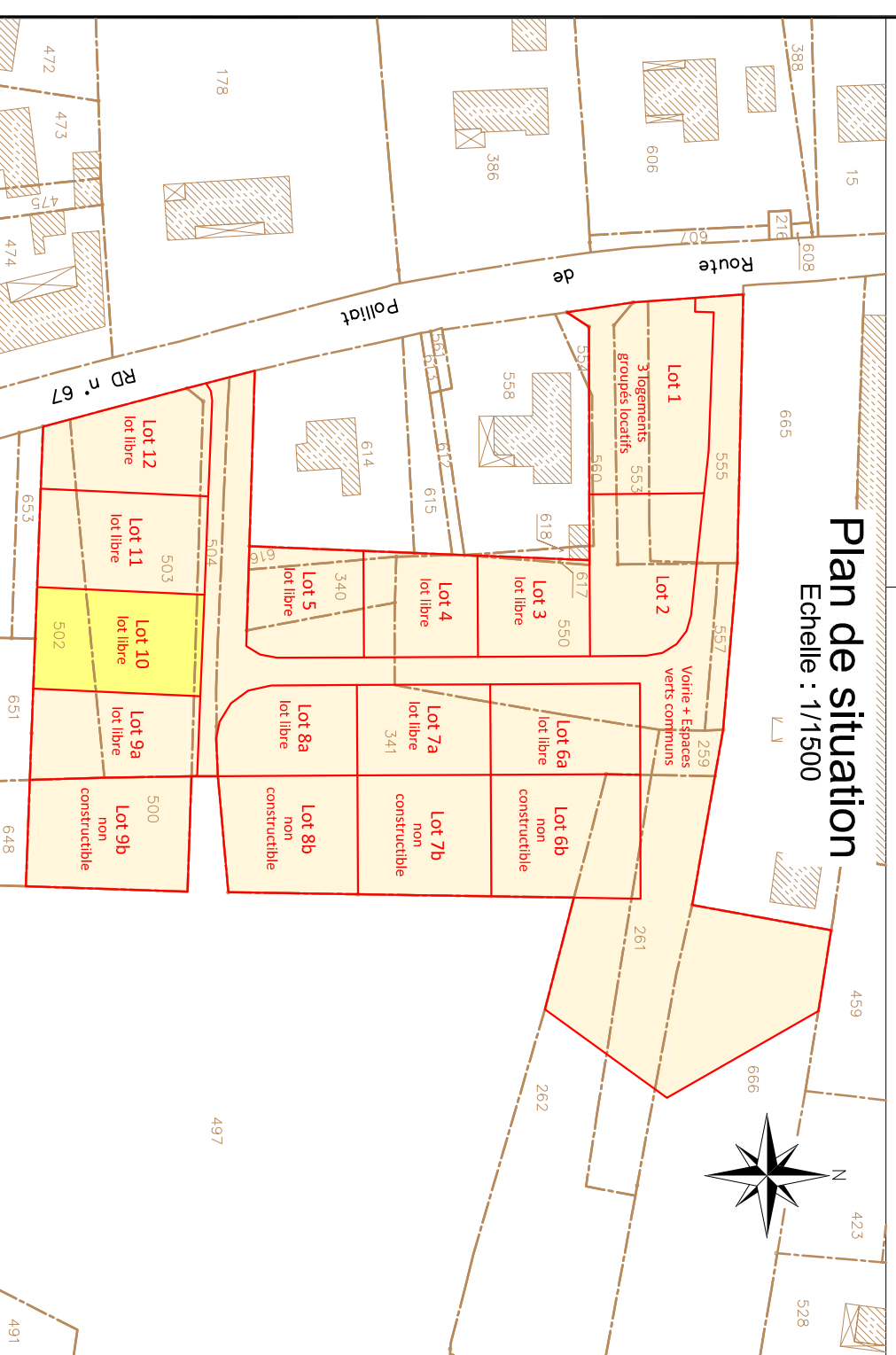
DÉPARTEMENT DE L'AIN  
COMMUNE DE  
SAINT-MARTIN-LE-CHÂTEL  
Route de Polliat

Adresse : Route de Polliat - RD n° 67

## PLAN DE VENTE PROVISOIRE

**Lot n°10**  
673 m<sup>2</sup>

REFERENCES CADASTRALES :  
Lieu dit : "Le Bourg"  
Section et Parcelle : AP n°



Référence : 22B-0563		
Version	Date	Commentaires
1	14.05.2024	Plan de division pour numérotation cadastrale
2	09.07.2024	Plan de vente provisoire
3		

Echelle: 1/200

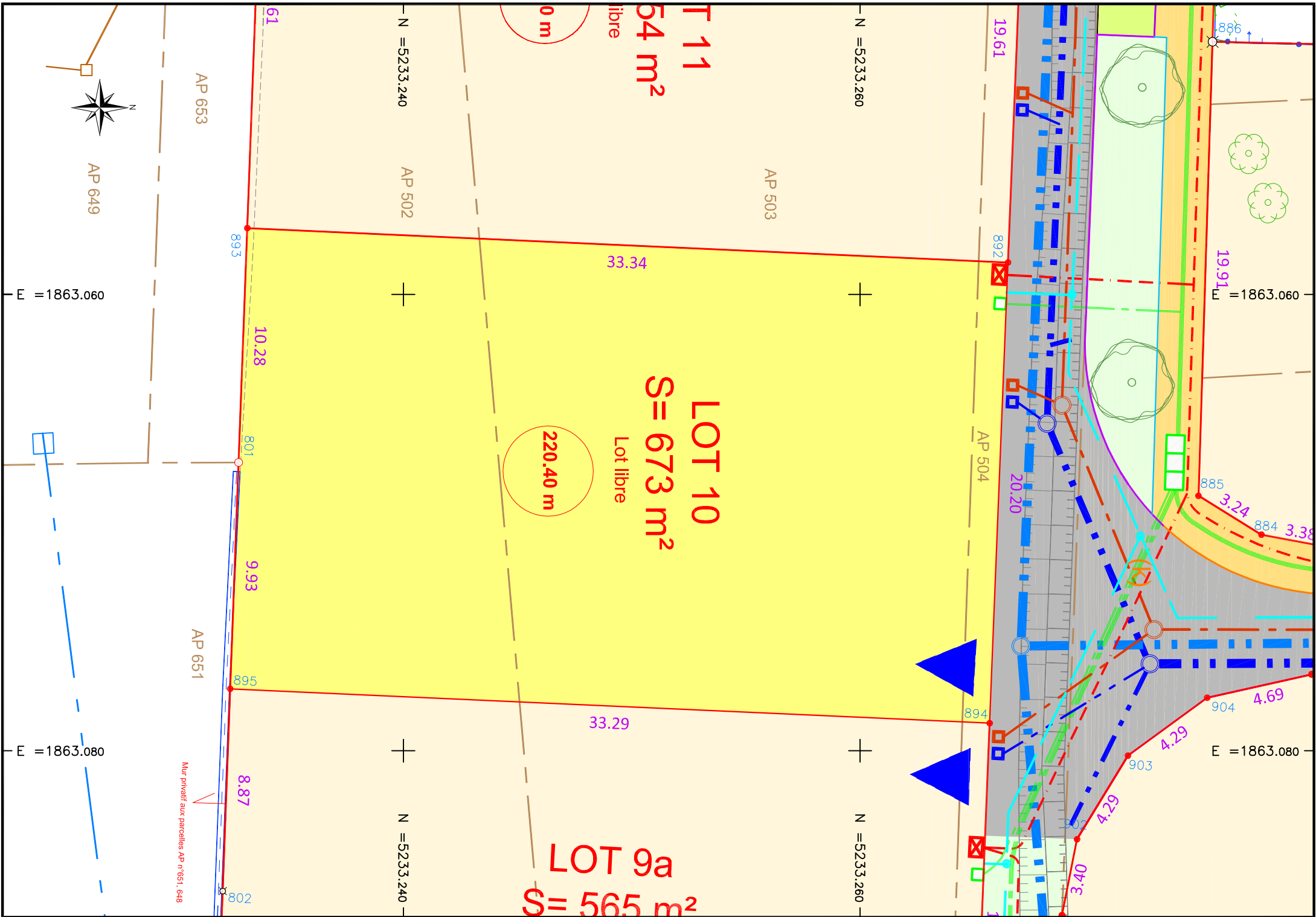
**Berthet Liojier Caulfuty**

géomètres-experts - urbanistes - ingénieurs VRD  
payagistes - environnementalistes  
experts en économie immobilière et foncière

41 Boulevard Voltaire  
01000 BOURG EN BRESSE

Tél : 04.74.21.99.80 Fax : 04.74.21.87.58  
E-mail : blc.contact@blc-ge.com

Nom	
Terrain	AS
Bureau	AS
Contrôlé par	CL



### LEGENDE ETAT DES LIEUX

- Bâtiment
- Annexe, couvert
- Clôture
- Mur
- Bord de chaussée
- Haie
- Arbre
- Réseau indéfini
- Réseau d'Eaux Usées
- Regard de branchement EU
- Réseau d'Eaux Pluviales
- Regard de branchement EP
- Réseau d'Eau Potable
- Regard de branchement AEP
- Réseau Télécom souterrain
- Regard de branchement Télécom
- Poteau et réseau Télécom aérien
- Réseau Télédistribution souterrain
- Coffret électrique et réseau souterrain
- Poteau électrique et réseau aérien
- Lampadaire et réseau d'éclairage

### LEGENDE PROJET

- Chaussée en enrobés
- Stationnement
- Cheminement piétonnier
- Espace vert aménagé
- Espace vert conservé
- Accès imposé au lot
- Arbres plantés par l'aménageur
- Réseau d'Eaux Usées
- Regard de branchement EU
- Réseau d'Eaux Pluviales
- Regard de branchement EP
- Réseau d'Eau Potable
- Regard de branchement AEP
- Réseau Télécom souterrain
- Regard de branchement Télécom
- Coffret électrique et réseau souterrain
- Altitude minimale des planchers inférieurs des constructions

### LEGENDE FONCIER

- Application cadastrale figurative
- Point matérialisé / non matérialisé
- Borne OGE existante
- Piquet, Clou d'arpentage, Tige de fer
- Borne OGE nouvelle
- Limite de propriété (sous condition de validation des riverains)
- Signe d'appartenance de limite

N° de point	Liste des points limite		Nature
	X	Y	
801	1863067.36	523332.79	Borne OGE nouvelle
892	1863058.60	5233266.48	Point non matérialisé
893	1863057.10	5233233.17	Point non matérialisé
894	1863078.79	5233265.67	Point non matérialisé
895	1863077.28	5233232.42	Point non matérialisé

### RATTACHEMENTS :

Planimétrie : Système de projection planimétrique RGF93-CC46

Altimétrie : Système d'altitude normale NGF-IGN 69 approchées, Définie par système GPS.

### NOTA :

- L'application graphique des limites cadastrales ne constitue pas une délimitation périmétrique de la propriété et ne saurait engager la responsabilité du Géomètre-Expert sur ce point.
- Le fond de plan est issu d'un relevé topographique établi le 27.09.2022 par le Cabinet B.L.C, Géomètres-Experts à BOURG-EN-BRESSE (Réf: 22B-0563).
- La limite entre la parcelle AP n° 500 et la parcelle AP n° 497 est conforme au document d'arpentage n° 323S établi le 25.11.2005 par le Cabinet MOREL, Géomètres-Experts à BOURG-EN-BRESSE (Réf : 05.3334.Dcd).
- La limite entre les parcelles AP n° 616, 617 et les parcelles AP n° 614, 615, 612, 618 est conforme au plan de division établi le 03.09.2017 et complété le 16.10.2017 par Mme Estelle CAULFUTY, Géomètre-Expert à BOURG-EN-BRESSE (Réf : D.17B-0217).
- La limite entre les parcelles AP n° 500, 502 et les parcelles AP n° 648, 651, 653 est conforme au plan de bornage et de division établi en Février 2020 par le Cabinet BABLET-MAGNIEN-GAUD, Géomètres-Experts à SAINT-DENIS-LES-BOURG (Réf : 4687.20).
- Le reste de la limite périmétrique du lotissement a été définie par un plan et procès-verbal de bornage établi le 15.02.2023 par Mr Christian LIOGIER, Géomètre-Expert à BOURG-EN-BRESSE (Réf : 22B-0563).
- La limite périmétrique de chaque lot a été définie par un plan de division établi le 15.05.2024 par le Cabinet B.L.C, Géomètres-Experts à BOURG-EN-BRESSE (Réf : 22B-0563).
- La représentation graphique des réseaux souterrains apparaissant sur les plans de lots est figurative. Le tracé résulte du plan projet du lotissement.
- Les diamètres des conduites sont estimés et ne sauraient engager la responsabilité du Géomètre.
- La représentation graphique des réseaux souterrains existants est figurative et résulte de l'application des plans fournis par les services concessionnaires.
- Le tracé des réseaux est donné à titre indicatif. Leurs nature et position exactes devront être vérifiées par sondages avant travaux.
- Les servitudes à créer résultent de l'interprétation des éléments énoncés ci-dessus. La liste de ces servitudes n'est pas exhaustive. Les assiettes des servitudes s'adapteront aux vérifications éventuelles sur la nature et la position des réseaux.